

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2026

PRESENTS : PERILLOUX Dominique. ROUSSEL Claudy. TACLET Clément. GRAZIANO Véronique. COLLIN Simon NEE Nicolas. BRISARD Marie Line. CERVANTES Johanna. GIROD Elisabeth. FAIDUTTI Claire. NAZAIRE Wilner

ABSENTS : //

SECRETAIRE DE SEANCE : Johanna CERVANTES

DCM N°1 – 19102026 Objet : Fixation du taux de la taxe d'aménagement

Le Maire d'Autet expose les dispositions des articles 1635 *quater* A et suivants du code général des impôts disposant des modalités de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;

Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3.5 % sur le territoire d'AUTET et **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

DCM N°2 – 19102026 Objet : Extension réseau assainissement (chemin de la petite ruelle)

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 20.07.26 et 23.02.26 la commune a vendu les deux parcelles de terrain situées chemin de la petite ruelle.
Ces deux terrains destinés à la construction de pavillons d'habitation doivent être desservis par le réseau d'assainissement collectif.

Il donne lecture du devis de l'Entreprise GUIBAUDET pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 6540.00 € HT (7848.00 € TTC) de l'Entreprise GUIBAUDET et donne pouvoir à monsieur pour signer tous documents afférents à ce dossier.

DCM N°3 – 19102026 Objet : Extension réseau assainissement (rue de la planche à Motey)

Monsieur le maire présente le projet de construction sur les parcelles C919 – C920. Il précise qu'il serait nécessaire de créer une extension du réseau d'assainissement pour ces deux parcelles

Il donne lecture du devis de l'Entreprise GUIBAUDET pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 3935.00 € HT (4722.00 € TTC) de l'Entreprise GUIBAUDET et donne pouvoir à monsieur pour signer tous documents afférents à ce dossier.

DCM N°4 – 19102026 Objet : Accès terrain M. GIROT Mickaël

Monsieur le maire donne lecture du courrier de M. GIROT Mickaël sollicitant un accès temporaire avec des véhicules dans la Riotte durant les travaux à réaliser sur son terrain cadastré C 421.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte que Monsieur Mickaël GIROT emprunte une partie de la ruelle « La Riotte » afin d'accéder avec des véhicules à l'arrière de sa propriété.

DCM N°5 – 19102026 Objet : Vente parcelle C 1088

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 23.02.26 la commune a vendu la parcelle cadastrée C 1088 et située chemin de la petite ruelle à M et Mme GAMET.

Il donne lecture du courrier en date du 01/10/2026 précisant que l'acquisition de cette parcelle sera faite par Mme GAMET Laury.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal confirme la vente de la parcelle C 1088 à Mme GAMET Laury aux mêmes conditions.

DCM N°6 – 19102026 Objet : Cession matériel (poêle)

M. Le maire fait part de la demande de M. ROUSSEL Claudy d'acquérir le poêle à bois stocké à la mairie pour la somme de 15.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de céder à titre gratuit à M. ROUSSEL Claudy ce matériel inutilisé depuis de nombreuses années.

M. Claudy ROUSSEL intéressé n'a pas pris part aux débats et au vote.

DCM N°7 – 19102026 Objet : Remboursement consommation eau

Monsieur le maire rappelle que des sous-compteurs d'eau ont été installés au camping pour la restauration permettant de relever et facturer précisément la consommation d'eau de la SARL PAM-PAM pendant la saison estivale.

A l'issue de la saison 2026 la consommation a été relevée et arrêté à la somme de 259 m3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander le remboursement de cette consommation 2026, à la SARL PAM PAM gestionnaire du camping et de la restauration selon le décompte suivant : 259 m3 x 2.20 € TTC = 569.80 € ;

DCM N°8 – 19102026 Objet : Vente tracteur KUBOTA

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite de l'achat d'un tracteur tondeuse CADY CLUB il a été décidé de mettre en vente le tracteur tondeuse KUBOTA acquis en 2009 et fait part de l'offre reçue de M. DEGRENAND Bruno.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide la vente du tracteur tondeuse KUBOTA (n° inventaire 1-2188-2009) à M. Bruno DEGRENAND domicilié 1 rue de l'église 70180 MONTOT pour la somme de 2500.00 €.

DCM N°9 – 19102026 Objet : Vente du terrain cadastré C 1066

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mme Alison GUIBAUDET domiciliée 13 rue des Champs Choulot à AUTET par lequel elle souhaite acquérir la parcelle cadastrée C 1066 d'une superficie de 9 ares 04 centiares pour la somme de 5000.00 € (cinq mille euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Refuse de vendre la parcelle C 1066 au prix de 5000.00 €
- Charge monsieur le maire de proposer le prix de 13.00 € (treize euros) le mètre carré à Mme GUIBAUDET
- Précise que si ce prix n'est pas accepté par Mme Guibaudet, le terrain sera mis en vente par une Agence Immobilière et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DCM N°10 – 19102026 Objet : Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône pour la période 2027-2029

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

DCM N°11 – 19102026 Objet : Adhésion à l'Agence Départementale Pole ADS

INGENIERIE70 apporte aux collectivités adhérentes à cette compétence une assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droit des Sols.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** de confier l'instruction des actes d'urbanisme de la commune à INGENIERIE70, **APPROUVE** les missions en matière d'ADS confiées à INGENIERIE70 décrites dans la convention, **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'instruction de ses actes d'urbanisme

DCM N°12 – 19102026 Objet : Adhésion à l'Agence Départementale Pole Assistance informatique

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal **DECIDE** de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation.... à INGENIERIE70, **APPROUVE** les missions confiées à INGENIERIE70 décrites dans la convention **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

DCM N°13 – 19102026 Objet : subvention

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 100.00€ à l'Association : GSCF Secours Catastrophe 1 allée Lavoisier 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Informations et échanges

- La loi de finance pour 2027 se discute actuellement. Les collectivités territoriales risquent de subir quelques coupes (ex : Ne plus pouvoir récupérer autant de TVA qu'auparavant ; on évoque également la diminution des subventions...)
Nous devons attendre ; Dans ce contexte la nécessité d'avoir une bonne trésorerie s'impose. Celle-ci peut nous permettre de maintenir en état l'existant et parfois de l'améliorer comme nous avons fait avec la station d'épuration (Travaux de réfection pour lesquels nous n'avons pas eu de subvention)
- D.Périlloux a fait un tableau comparatif entre 12 communes voisines de notre village de la part communale de l'impôt foncier, du prix du m3 d'eau et du m3 d'assainissement. Chaque commune a une singularité par les équipements dont elle dispose, de leur vétusté, de leur volume d'eau traitée (ex Dampierre achète son eau à la SAUR beaucoup moins chère que nous, car les volumes ne sont pas les mêmes). Certaines communes sont en régie et ont embauché des technicien compétents...
D'où ces différences de prix
La loi nous oblige à équilibrer nos budgets Eau et Assainissement, alors qu'au village nous les avons toujours subventionnés en moyenne d'environ 15.000 € chacun par an. Depuis 2020 nous essayons de faire en sorte que ces déficits se réduisent en augmentant progressivement les prix du m3 consommé et assaini.
D.Périlloux trouve qu'il est plus juste dans l'avenir de continuer à augmenter les prix de l'eau et de l'assainissement, plutôt que l'impôt foncier. Ainsi ceux qui consomment beaucoup, devront payer plus et à l'inverse en veillant à diminuer sa consommation on évitera des factures importantes.
- La commune a déjà participé à la destruction de 2 nids de frelons asiatiques ces derniers jours, 2 resteraient encore à faire mais l'un d'eux est très difficile d'accès .En Mairie les villageois peuvent venir chercher des sachets de produit raticide ; N'hésitons pas à le faire savoir.
- L'entreprise Druet doit nous faire une proposition pour combler le mur extérieur de la station d'épuration
- Les travaux d'élargissement de la route des brûleux devraient commencer cette semaine.
- Les travaux d'isolation de la Mairie sont mis en attente pour l'instant. Nous referons un projet global de changement de mode d'énergie pour le chauffage de la Mairie avec les travaux d'isolation qui correspondent.
- Discussions, réflexions : Comment décorer le mur de la riote, qui mène à la salle polyvalente ? Le stade quel devenir ? Sommes-nous certains que nous n'en aurons

plus besoin dans l'avenir ? Les personnes qui souhaiteraient que la commune plante des arbres doivent nous suggérer l'emplacement et l'espèce

L'aménagement éventuel pour ralentir les voitures venant de Dampierre ne pourra se faire au mieux qu'à partir de l'été prochain. Là encore, toutes les idées sont bonnes à travailler, n'hésitez pas à nous les suggérer.

- Courant 2027, le Comité des fêtes réfléchit pour organiser une chasse aux œufs pour les enfants du village le 21 mars, et un apéritif pour l'ensemble des villageois le 02 juillet à 18 h 30 près du pont du Salon. (A voir)

Vu pour affichage
Autet le, 21 Octobre 2026

Le maire
Dominique Périlloux

